

Le texte injonctif - un type de texte controversé?

Mariana Pitar

Bien que datant des premières années de l'apparition de la grammaire textuelle allemande, par l'activité de Werlich, la classification des textes continue d'être un problème pour la linguistique textuelle de nos jours.

Il est vrai que dans l'analyse des types de texte il y a deux activités contradictoires: d'une part, l'effort de réduire au maximum les caractéristiques d'une classe de textes dans un souci de trouver des critères de classification qui soient très généraux et qui permettent ainsi l'introduction des textes dans un nombre réduit de types et, d'autre part, le besoin de perspectives multiples (au moins trois : sémantique, syntaxique et pragmatique) nécessaires dans l'analyse et la description d'un type de texte. C'est pourquoi beaucoup de linguistiques, tout en s'occupant de la description d'un certain type de texte, n'ont pas le courage d'aborder la classification textuelle.

Voilà quelques opinions qui expriment leur scepticisme en ce qui concerne la possibilité et l'utilité d'une telle démarche:

J. M. Adam (1987 b : 56): « La linguistique textuelle doit, selon moi, abandonner aussi tout idée de typologie des textes. »

D. Maingueneau (apud J. M. Adam 1989: 190) : « Pour maîtriser un tant soit peu l'univers discursif, on utilise constamment des typologies fonctionnelles (discours juridique, religieux, politique ...) et formelles (discours narratif, didactique ...) qui s'avèrent aussi inévitables que dérisoires... »

M Charolles (apud J.M./ Adam, 1992:6): « La typologie des textes est un domaine qui m'a paru extrêmement délicat et je m'y suis peu risqué. »

P. Charaudeau (1992:645): « Il est prématuré, en l'état actuel des études en Analyse du discours, de proposer une typologie des textes »

Il est intéressant à remarquer que de telles opinions viennent de la part des linguistes qui ont proposé eux-mêmes des classifications du texte, ou qui ont traité, dans des articles ou des études plus amples un certain type de texte.

La difficulté d'une telle démarche est due à l'absence d'un critère commun de classification, à une confusion permanente entre *texte* et *discours* (au moins pour la linguistique française), mais aussi à l'hétérogénéité généralement reconnue des textes.

Malgré tout cela, les classifications abondent. Mais le noyau de toutes ces classifications reste celle de Werlich (1979). Selon lui les principaux types de texte sont: le *narratif*, *descriptif*, *expositif*, *argumentatif* et *instructionnel-prescriptif*.

Si pour la plupart de ces types il y a des études assez amples (je mentionne ici les études sur le texte *narratif* ou le *récit*, le texte *argumentatif*, la *description*, aussi que sur des types de texte plus récents, tels que *l'informatif*, ou *l'explicatif*), le texte injonctif est brièvement décrit dans le cadre des études sur les classifications textuelles à côté des autres types, ou le plus souvent, par ses genres, surtout la recette de cuisine et les notices de montage.

Il est soit reconnu comme type de texte à plein droit, soit contesté.

Ainsi, Greimas le considère un type de *récit*, J. M. Adam un type de *description*, et Charaudeau comme faisant partie du type *informatif*.

Une première observation, en ce qui concerne son statut équivoque est le fait qu'il apparaît sous un grand nombre de dénominations, tantôt comme type de texte, tantôt comme type de discours. En voilà les plus importantes:

- instructionnels -prescriptif chez Werlich
- injonctif-instructionnel chez J.M.Adam
- procédural - Longacre
- discours programmeur chez Greimas
- texte de conseil chez Luger
- texte régulateur chez Mortara Garavelli
- recetal chez Qamar
- discours de consigne chez Mourlhon -Dallies

Est-ce qu'il s'agit d'un même type de texte ou des textes différents? S'il y a le même type de texte, quels sont les éléments qui justifient une si grande possibilité de dénomination?

Malgré des différences apparentes, on peut remarquer que les dénominations renvoient à deux types de faits:

- d'une part le nom du texte fait appel à l'acte de parole qui se trouve à la base de la classification, c'est à dire *l'injonctif* que Searle inclue dans la catégorie des actes de langage *directives*. Parmi les verbes qui en font partie on énumère: *conseiller, commander, ordonner, inviter* qui se retrouvent d'ailleurs dans les divers genres de ce type de texte. C'est le cas des textes *injonctif-instructionnel*, de *conseil* ou de *consigne*.
- d'autre part les autres dénominations font appel à une autre caractéristique très importantes de ces textes; c'est à dire le fait qu'ils sont l'expression de l'acte de "faire faire à quelqu'un quelque chose", mais aussi à la structure très ordonnée, de programmes, contenant les actions qui doivent être réalisées. C'est

le cas des dénominations: texte *prescriptif*, *procédural*, *programmeur* ou *régulateur*.

- un dernier type, le *recetal* met clairement l'accent sur le genre prototypique de ce type de texte, c'est à dire la *recette*.

En ce qui concerne l'acte de parole *injonctif*, il faut faire brièvement quelques observations. Il se fait sentir surtout dans les genres courts de ce type de texte, tels que les *avertissements*, les *réglementations*, les *conseils*, tandis que dans les genres majeurs, tels que la *recette de cuisine*, la *notice de montage*, les *guides touristiques*, il s'agit surtout des textes qui montrent certaines procédures à suivre, un programme, une suite d'actions à respecter. D'où une concurrence entre deux dénominations principales de ce type de texte: le texte *injonctif* et le texte *procédurale*. Dans ce sens la distinction faite Garcia -Debanc nous semble pertinente:

" ... selon qu'on est psychologue ou linguiste, on parlera de "textes procéduraux" mettant l'accent sur le contenu des actions enchaînées, les procédures, ou de "textes instructionnels" ou "injonctifs", insistant alors sur les actes de langage dominants"

Les genres de ce type de texte sont eux- aussi très différents d'un auteur à l'autre.

Werlich inclut ici: la recette, les guides, les notices de montage, l'article de loi, le contract, la prière.

Greimas: recette de cuisine, partitions musicales, plans d'architectes

Mortara Garavelli: recettes, modes d'emploi. guides, textes juridiques, manuels de savoir-vivre, propagande politique et commerciale

Luger: conseils et modes d'emploi

J.M.Adam: recettes de cuisine, notice de montage, manuel de bricolage, jardinage, dressage, manuels d'utilisations de machines, appareils etc, manuels d'entretien et de maintenance, manuel de savoir-vivre et d'étiquette, notices

médicales et pharmaceutiques, règles de jeux, guides d'itinéraires, promesses électorales, horoscope, conseils

Il ya ici des genres différents comme dimension mais aussi comme acte de langage prédominant et en plus il y a un mélange entre les types de texte et les types de discours. Des genres comme les partitions musicales, la propagande politique ou commerciale, peuvent certainement inclure des séquences injonctives, mais ils appartient clairement à un certain domaine de la vie sociale et par cela à un certain discours. D'ailleurs meme les genres que nous considerons typiques, car les plus connus est traités, de ce type de texte telles que la recette, les notice de montage, les guides se trouvent à l'intersection de certains types discursif, comme suit

- la recette de cuisine se retrouve dans le cadre du discours gastronomique
- les modes d'emploi le discours scientifique
- les guides touristiques le discours publicitaire

Cete interférences entre type discursif et modalité textuelle est remarqué aussi par Mourlhon -Dallies (1997-1998:13):

"En observant les lieux d'émergence du discours de consigne (recette,mode d'emploi, notice de montage, guide...), on constate que celui-ci est transversal à différents domaines d'activité, mais aussi à différents types textuels et à différents genres discursifs."

Le discours établit un certain domaine qui se reflète dans le lexique de chaque genre, mais aussi un certain rapport avec le destinataire.

En ce qui concerne les attitudes contradictoires envers ce type de texte, il faut remarquer les études de JM. Adam. Après plusieurs articles dans lesquels il

reconnait ce type de texte comme un type distinct, il fini par le nier. Dans son étude de référence pour la linguistique textuelle *Les textes : types et prototypes. Récit, description, argumentation, explication et dialog* il réduit cette fois les textes à cinq séquences de base qui apparaissent dans le titre du livre.

En partant de l'observation que la plupart des textes ne sont pas homogènes, observation qui apparaît dans presque tous ses articles précédant cette étude, il prend comme base de typologisation les *séquences prototypiques* qu'il définit comme unités constituantes du texte, comme des entités relativement autonomes, dotées d'une organisation propre.

Pour ce qui est de l'injonctif, qui ne figure plus parmi les types de séquences, il affirme qu'avec l'injonctif

« on n'est plus dans un prototype de séquentialité, mais bien dans un genre discursif avec toutes ses composantes pragmatiques (visée illocutoire injonctive, place énonciative vide destinée à être occupée par le lecteur, monde représenté non-fictionnel »¹.

et il le considère un type de description.

Pourtant un peu plus loin, dans le même livre, il affirme que ce type contient des marques spécifiques et que c'est un type bien individualisé. Je cite le fragment:

"à cause du caractère strict de ce plan de texte et des marques de surface, *elles aussi spécifiques (s.n.)*, on peut être tenté de considérer les textes procéduraux et injonctif-instructionnels comme un *type bien individualisé*, situé, dans un continuum, entre le récit et la description..." (1992:98)

¹ J. M. Adam , 1992 : 98.

Dans les derniers temps ce type de texte se trouve dans l'attention de la linguistique cognitive. La psycholinguistique cognitive se dirige vers le texte qu'il étudie de plusieurs points de vue. Celui qui nous intéresse le plus est la modélisation des textes.

Parmi les types de texte les plus étudiés de ce point de vue est le *récit* qui a donné déjà plusieurs modèles de fonctionnement dont la validité a été démontré dans l'étude sur le résumé ou sur la manière de mémorisation du texte. Le plus connu modèle cognitiviste de la compréhension du texte, qui est à la base de ces études, est celui de Van Dijk et Kintsch qui saisissent la *microstructure* du texte formée de plusieurs *propositions* ou *prédicats*, et la *macrostructure* contenant plusieurs *macropropositions* créées par la généralisation et l'abstraction de plusieurs propositions de la microstructure.

3. Le texte *injonctif* ou *procédural*, moins étudié jusqu'à présent de ce point de vue, se trouve maintenant dans l'attention des chercheurs. Le numéro 141 de la revue *Langages* (mars 2001) lui est destiné entièrement et s'occupe spécialement de son traitement cognitif. Et à juste titre, car le texte injonctif présente une multitude de caractéristiques qui se prêtent très bien à la modélisation. Il y en a des régularités, des actions programmées, destinées à être exécutées, qui l'approche d'un vrai programme spécifique à l'ordinateur. En ce qui suit, nous allons présenter brièvement les caractéristiques principales de ce type de texte, caractéristiques qui rendent possible sa modélisation :

- l'organisation macro-structurale du texte en un modèle structural qui, tout en subissant des variantes en fonction du genre, suit le même schéma :
objectif --- état initial --- mode d'action --- état final
- l'organisation architecturale du texte en séquences d'actions, en modules qui suivent un ordre strictement chronologique ;

- l'élimination de tout élément discursif superflu, sans valeur fonctionnelle, d'où la fonctionnalité maximale de tous les éléments et un grand degré d'informativité ;
- le manque de dialogue, la réduction considérable de l'implicite et de la subjectivité et en générale des éléments pragmatiques qui rendent difficile la compréhension du sens ;
- la réduction d'éléments syntaxiques de relation ;
- du point de vue sémantique, réduction de la polysémie et des sens conotatifs en faveur des mots à sens univoque ;
- la condensation maximale de l'information ;
- la présence de plus en plus massive des éléments graphiques qui organisent le texte ou remplace même l'élément verbal .

Ce type de texte présente intérêt aussi d'un autre point de vue toujours cognitif: la transformation du plan, du texte, en action. Heurley (2001) considère le texte procédural comme un processus bipolaire médiatisé par un texte. Les deux pôles de ce processus sont le pôle "conception/rédaction" et le pôle "utilisation". L'auteur étudie les conditions dans lesquelles ont lieu les activités d'encodage et de décodage du texte du point de vue cognitif et social. En ce qui concerne l'émetteur, le texte correspond pour lui au produit final ou à l'information de sortie ("out-put") du processus de conception/rédaction. Pour l'utilisateur, le texte joue le rôle d'un ensemble organisé d'information et d'instructions de traitement et constitue une des informations d'entrée ("input") du processus lecture/utilisation. Les deux actants impliqués dans le processus de communication exécutent des opérations inverses : l'émetteur transforme une représentation conceptuelle, mentale, interne dans une représentation linéaire externe - le *texte* -, tandis que l'utilisateur transforme la représentation linéaire externe dans une représentation mentale qu'il emploie en vue de l'exécution d'une certaine tâche. L'émetteur linéarise le message, l'utilisateur le délinéarise pour

recomposer le message. Mais, dans le cas du texte injonctif, l'opération ne s'arrête pas là. "Comprendre" pour le destinataire devient presque identique de "mettre en pratique". C'est pourquoi le texte est compris comme une source d'instructions qui servent à la réalisation pratique d'un objectif (ou objet).

Avant de finir nous devons mentionner la présence ininterrompue de ce type de texte dans la didactique ou il figure invariablement dans les classifications textuelles. Il est étudié par ses genres: la recettes, les notices de montage, les jeux, mais aussi en tant que séquence injonctive dans les consignes et les conseils de toute sorte. C'est pourquoi nous considérons que toutes les questions sur ce type de texte reflètent, d'une part les divers courants de la linguistique et d'autres part, le fait qu'au delà de sa structure très ordonnée et facilement reconnaissable, le texte injonctif se prête à des interprétations très intéressantes et variées.